RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture
et de l'alimentation

Arrêté du 14 JUIN 2019

relatif à la composition de la commission nationale paritaire des chambres d'agriculture

Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment son article L. 514-3-1 ;

Vu la loi n° 52-1311 du 10 décembre 1952 relative à l'établissement obligatoire d'un statut du personnel administratif des chambres d'agriculture, des chambres de commerce et des chambres des métiers, notamment son article 2 ;

Vu le décret du 27 juin 2018 portant nomination de la directrice générale de la performance économique et environnementale des entreprises ;

Vu le décret n° 2008-636 du 30 juin 2008 modifié fixant l'organisation de l'administration centrale du ministère chargé de l'agriculture, de l'alimentation, de l'agroalimentaire et de la forêt ;

Vu l'arrêté du 14 septembre 2018 portant nomination de M. Philippe DUCLAUD aux fonctions de directeur général adjoint de la performance économique et environnementale des entreprises ;

Vu l'arrêté du 30 mars 2015 modifié portant organisation et attributions de la direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises ;

Vu la décision du 2 juillet 2018 modifiée portant délégation de signature (direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises) ;

Vu le statut du personnel administratif des chambres d'agriculture homologué par arrêté du 20 mars 1972, notamment son article 11 ;

Vu la délibération du conseil d'administration de l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture en date du 17 avril 2019 ;

Vu les propositions de la Confédération française de l'encadrement-Confédération générale des cadres (CFE-CGC) pour la désignation de ses représentants à la commission nationale paritaire des chambres d'agriculture, en date du 13 mai 2019 ;

Vu les propositions de la Confédération française démocratique du travail (CFDT) pour la désignation de ses représentants à la commission nationale paritaire des chambres d'agriculture, en date du 15 mai 2019,

Arrête :

Article 1er

La composition de la commission nationale paritaire des chambres d'agriculture telle que prévue à l'article 11 a) du statut du personnel administratif des chambres d'agriculture est la suivante :

1 – Membres titulaires :

1° Un représentant du ministre chargé de l'agriculture, président :

- Monsieur Philippe DUCLAUD, directeur général adjoint de la performance économique et environnementale des entreprises.

2° Six présidents de chambres désignés par le conseil d'administration de l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture :

- Monsieur Claude COCHONNEAU, président de la chambre régionale d'agriculture des Pays de la Loire et président de l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture ;

- Monsieur Christophe HILLAIRET, président de la chambre d'agriculture de région Île-de-France ;

- Madame Christine VALENTIN, présidente de la chambre départementale d'agriculture de la Lozère ;

- Monsieur Luc SERVANT, président de la chambre départementale d'agriculture de la Charente Maritime ;

- Monsieur Pascal FEREY, président de la chambre départementale d'agriculture de la Manche ;

- Monsieur Olivier DAUGER, président de la chambre régionale d'agriculture des Hauts-de-France.

3° Six représentants du personnel des chambres d'agriculture désignés par les organisations ci-après :

Fédération générale agroalimentaire CFDT

- Monsieur Vincent JOUSSELIN, chambre régionale d'agriculture des Pays de la Loire ;

- Monsieur Guirec SCOLAN, chambre régionale d'agriculture de Bretagne ;

- Madame Marie-Claire BOUVIER, chambre départementale d'agriculture de l'Aube ;

- Monsieur Vincent BATTAULT, chambre départementale d'agriculture de l'Isère ;

- Monsieur Louis-Marie CAILLEAU, chambre régionale d'agriculture de Nouvelle-Aquitaine.

Fédération agroalimentaire (SNaCAR) CFE-CGC

- Monsieur Bruno SAMIE, chambre départementale d'agriculture de la Gironde.

2 – Membres suppléants

1° Un représentant du ministre chargé de l'agriculture, président :

- Monsieur Serge LHERMITTE, chef du service compétitivité et performance environnementale ou Monsieur Pierre SCHWARTZ, sous-directeur de la performance environnementale et de la valorisation des territoires.

2° Six présidents de chambres désignés par le conseil d'administration de l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture

- Monsieur André BERNARD, président de la chambre régionale d'agriculture Provence-Alpes-Côte-d'Azur ;

- Monsieur Gilbert GUIGNAND, président de la chambre régionale d'agriculture Auvergne-Rhône-Alpes ;

- Monsieur Daniel PRIEUR, président de la chambre interdépartementale d'agriculture Doubs-Territoire de Belfort ;

- Monsieur André SERGENT, président de la chambre régionale d'agriculture de Bretagne ;

- Monsieur François BEAUPÈRE, président de la chambre départementale d'agriculture de Maine-et-Loire ;

- Monsieur Maximim CHARPENTIER, président de la chambre régionale d'agriculture Grand Est.

3° Six représentants du personnel administratif des chambres d'agriculture désignés par les organisations ci-après :

Fédération générale agroalimentaire CFDT

- Madame Stéphanie RICARD, chambre départementale d'agriculture de l'Aveyron ;

- Monsieur Cyril GUERILLOT, chambre régionale d'agriculture de Bretagne ;

- Madame Nathalie BOULAY, chambre départementale d'agriculture d'Eure-et-Loir ;

- Monsieur René CALVELLI, chambre départementale d'agriculture du Var ;

- Monsieur David LEDUC, chambre régionale d'agriculture des Pays de la Loire.

Fédération agroalimentaire (SNaCAR) CFE-CGC

- Monsieur Philippe ABADIE, chambre départementale d'agriculture de la Gironde.

Article 2

L'arrêté du 21 juin 2017 modifié relatif à la composition de la commission nationale paritaire des chambres d'agriculture est abrogé.

Article 3

La directrice générale de la performance économique et environnementale des entreprises est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin Officiel du ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

Pour le Ministre et par délégation
Le directeur général adjoint de la performance économique et environnementale des entreprises

Philippe DUCLAUD